



CTSD du 19 mai 2020 Déclaration du SNUDI-FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ce CTSD est à nouveau marqué par l'envoi tardif des documents préparatoires, phénomène récurrent, non conforme à la réglementation. La crise sanitaire actuelle ne peut servir de prétexte à ces retards qui deviennent systématiques. Nous rappelons que le décret relatif à ce sujet mentionne un délai de 8 jours obligatoire.

Cette réunion est convoquée, pour information, sur le « plan de reprise départemental » à compter du 11 mai. Quel est l'intérêt de celle-ci une semaine après cette date ?

Le gouvernement a annoncé la réouverture progressive des écoles. Une semaine après cette décision, que constatons-nous ?

Plus personne ne se reconnaît dans le dispositif actuel. Les lois fondamentales de l'Ecole publique sont remises en cause.

Plus aucune obligation pour les parents d'y mettre leurs enfants ; aucune obligation pour les communes de les ouvrir ; de larges possibilités pour les enseignants de continuer l'enseignement à distance. Le résultat, une partie infime des enfants sont revenus dans les écoles qui sont transformées en garderie, avec des règles de sécurité sanitaires extrêmement contraignantes dans des locaux où éclate au grand jour le manque criant d'infrastructures sanitaires, des lavabos en particulier.

Le télé-enseignement, initié pendant le confinement, reste aujourd'hui le lot commun pour la plupart des écoliers de maternelle et de primaire, pour tous ceux des collèges et des lycées.

Mais dans les interviews accordées au JDD et sur France Inter le 8 mai, le ministre de l'Education Nationale prévoit d'ors et déjà que « *L'école de demain s'appuiera largement sur de l'enseignement à distance* ». Tout ce chaos organisé n'a-t-il pas pour but de préparer ce chamboulement sans précédent de l'Ecole ? Mais que restera-t-il dans ces conditions de l'Ecole de la République ?

Notre confédération syndicale est viscéralement attachée à cette Ecole de la République et de ses principes fondateurs que sont la gratuité, l'égalité et la laïcité, conquis de haute lutte par le peuple pendant les deux siècles précédents. Elle ne laissera pas brader cette école sur l'autel d'une prétendue modernité, remettant en cause ces principes et néfaste pour l'instruction de tous.

Pendant la période de confinement et cette nouvelle période qui s'ouvre dite de « déconfinement », les directeurs sont en première ligne et des pressions incessantes sont exercées sur ces personnels. D'une manière générale, l'ensemble des personnels ont vu leurs conditions de travail remis en cause, avec l'absence de toute limite horaire de travail, des sollicitations le soir, le weekend et les jours fériés. N'est-ce pas là une des marques de la nouvelle école que veut instituer le ministère et le gouvernement : la fin des garanties collectives des personnels définies dans leur statut ?

Quelques exemples :

- des directeurs d'écoles sont obligés de se déplacer, sans ordre de mission, pour aller récupérer les masques. Un point de rendez-vous a même été organisé le 8 mai sur le parking d'un supermarché dans une circonscription.
- les directeurs d'école de deux à quatre classes sont amputés de leur décharge de service mensuelle jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- des titulaires mobiles enlevés de leur remplacement pour les mettre à disposition dans d'autres écoles où le nombre d'enseignants en présentiel est insuffisant
- les équipes sont parfois contraintes de faire des choix dans l'accueil des élèves en classe pour respecter les normes sanitaires,

De même les conditions sanitaires, prévues par les autorités, perturbent l'efficacité pédagogique, tant elles sont contraignantes et chronophages.

...

Le contenu du « plan de reprise départemental » qui fait l'objet du sujet de cette réunion s'inscrit dans le bouleversement général du rôle et des missions des enseignants et de directeurs en particulier. A deux reprises sont mentionnées les quatre conditions possibles dans lesquelles peuvent se trouver les élèves : en classe, en étude, à la maison, en activité organisée par la commune. Et pour enfoncer le clou, il est précisé que l'accueil en classe ne constitue qu'une des modalités de la continuité pédagogique.

Ce système ne doit pas devenir la règle pour l'avenir de l'école.